Election au Conseil Scientifique du CNRS

Profession de foi

L'élection du Conseil Scientifique du CNRS se situe dans un contexte de restructuration concurrentielle de l'enseignement ***supérieur et de la recherche, notamment des organismes et en particulier du CNRS. Les restructurations annoncées*** *s'accompagneraient de « mutualisation » ou de regroupements de laboratoires, ce qui s'ajouterait aux suppressions d'emplois publics. La part croissante de financement de la recherche sur projets privilégie un pilotage à court terme. Le CNRS doit pouvoir porter une politique de recherche favorisant les coopérations entre universités et organismes tant sur des disciplines reconnues que sur des thématiques émergentes et refuser l'appauvrissement scientifique résultant de projets verrouillés. Pour cela, le conseil scientifique du CNRS doit refuser de porter toute politique gouvernementale à moyens constants. Un développement équilibré sur le territoire non conditionné aux logiques marchandes nécessite un accroissement des moyens et de l'emploi scientifique public à la hauteur des enjeux pour la société.*

Le SNESUP et le SNCS s'adressent à l'ensemble des électeurs en présentant des candidats dans les collèges A2 et B2 : enseignants-chercheurs et chercheurs des organismes de recherche autres que le CNRS (INSERM, IRD, INRA, IFREMER…).

Chaque enseignant-chercheur ou chaque chercheur d'une structure labellisée (unité équipe, institut fédératif,…), indépendamment de son domaine, sa discipline, son activité de recherche, pourra exprimer sans équivoque ses choix sur des enjeux fondamentaux :

1) l'organisation et le développement d'une politique de recherche publique doivent avoir pour ambition l'accès du plus grand nombre aux savoirs en mouvement. Cela suppose la mise en œuvre de modalités réellement démocratiques à tous les niveaux d'élaboration, décision et évaluation.

▶ En votant pour les candidat.e.s présenté.e.s par le SNESUP-FSU et le SNCS-FSU, ce scrutin vous donne l'occasion de le rappeler collectivement avec force.

2) L'avenir d'un pays passe par le recrutement, adapté aux besoins, de personnels de recherche (enseignants-chercheurs, chercheurs et autres personnels de recherche –ingénieurs, techniciens, administratifs et personnels des bibliothèques-) pendant plusieurs années, dans un cadre statutaire leur fournissant la durée nécessaire pour asseoir une démarche de recherche autonome et prospective.

▶ En votant pour les candidat.e.s présenté.e.s par le SNESUP-FSU et le SNCS-FSU, vous avez la possibilité de l'exiger.

3) Le rôle principal du Conseil Scientifique, dans le cadre d'une prospective ouverte et programmatique des recherches scientifiques en fonction des besoins sociaux et humains, est de définir la nature des structures de recherche, leurs besoins et les moyens à mettre à leur disposition. C'est au Conseil Scientifique que doit revenir le droit de se prononcer sur l'opportunité de tel équipement, de modalités de son financement et de son fonctionnement

▶ En votant pour les candidat.e.s présenté.e.s par le SNESUP-FSU et le SNCS-FSU, vous donnerez un contenu clair au mandat collectif du Conseil Scientifique.

Les Élu.e.s SNESUP-FSU - SNCS-FSU s'engagent à :

1) favoriser l'élargissement de la politique d'association entre les structures de recherche universitaires et les organismes en s'opposant à tout malthusianisme, en mettant en échec toutes tentatives de « désassociation » arbitraires ou autoritaires et en refusant de se plier à une exigence de moyens constants voire en régression,

2) œuvrer pour le développement des recherches dans tous les domaines, en complémentarité, entre Universités et organismes, ce qui suppose de ne pas s'inscrire dans une logique d'exclusivisme thématique. C'est pourquoi, ils apporteront leur soutien aussi bien aux disciplines reconnues qu'aux thématiques émergentes,

3) s'opposer aux remises en cause autoritaires des potentiels des structures de recherche, aux redéploiements dé-structurants, qui prennent par exemple pour prétexte, en milieu universitaire la variation des effectifs d'étudiants, ou plus généralement l'incompatibilité avec des priorités de marchandisation, transfert,…

4) exiger l'accroissement des moyens et de l'emploi scientifique à la hauteur des enjeux,

5) défendre le devenir et les conditions d'exercice des métiers de la recherche (chercheurs, enseignants-chercheurs, ITA et IATOSS).

Les Elu.e.s travailleront pour un fonctionnement démocratique, en agissant pour le libre choix des thèmes de recherche, la transparence des débats scientifiques, le pluralisme des écoles de pensée, le développement de structures adaptées, la collégialité dans les laboratoires.

Comme ils le font dans le cadre des universités et des organismes, ils défendront tous les personnels, contribueront à défendre la revalorisation des carrières, s'opposeront aux affectations autoritaires ou conditionnelles, aux changements autoritaires de thèmes, veilleront au maintien d'un lien étroit enseignement-recherche et donc à de bonnes conditions de recherche pour tous les enseignants-chercheurs.

Les élu.e.s SNESUP et SNCS inscriront leur action dans le cadre syndical. Ils s'attacheront à participer à la réflexion syndicale, à l'information rapide de leur syndicat et de l'ensemble des collègues. Ils travailleront collectivement à la préparation des réunions du conseil et diffuseront toutes les informations relatives à la politique de recherche.

Vu, les candidats.

Elections aux conseils scientifiques des Instituts du CNRS

Pour la première fois vous allez voter, au scrutin direct, pour vos représentant.e.s aux conseils scientifiques d'instituts (CSI). Ces élections ont lieu simultanément avec celles du conseil scientifique du CNRS. En effet, lors de la mise en place des conseils scientifiques des départements du CNRS, une erreur dans l'écriture du décret avait abouti à donner le droit de vote aux enseignants-chercheurs sans leur donner le droit d'être élus. Le SNESUP et le SNCS avaient dénoncé cela. La réécriture du décret du CNRS lors de mise en place des Instituts a corrigé cette absurdité.

L'élection du Conseil Scientifique du CNRS se situe dans un contexte de restructuration concurrentielle de l'enseignement supérieur et de la recherche, notamment des organismes et en particulier du CNRS. Les restructurations annoncées s'accompagneraient de « mutualisation » ou de regroupements de laboratoires, ce qui risque d'entraîner des suppressions d'emplois publics. La part croissante de financement de la recherche sur projets et de soutien de la recherche privée privilégie un pilotage à court terme. Le CNRS doit pouvoir porter une politique de recherche favorisant les coopérations entre universités et organismes tant sur des disciplines reconnues que sur des thématiques émergentes et refuser l'appauvrissement scientifique résultant de projets verrouillés. Pour cela, le conseil scientifique du CNRS et les conseils d'instituts doivent refuser de porter toute politique gouvernementale à moyens constants. Un développement équilibré sur le territoire non conditionné aux logiques marchandes nécessite un accroissement des moyens et de l'emploi scientifique public à la hauteur des enjeux pour la société.

La restructuration du CNRS a « remplacé » les Départements par des Instituts. Le SNCS et le SNESUP exigent pour ces instituts de vrais conseils scientifiques, qui au vu du travail des sections du comité national, définissent la politique et la stratégie scientifique de chaque institut conformément à la mission générale antérieurement dévolue aux Conseils Scientifiques de Département

Le SNCS, le SNESUP et leurs élu.e.s se battront pour que les CSI soient consultés sur les créations et fermetures d'unités propres proposés par les sections, sur les propositions d'unités mixtes et d'UPRES associées lors de la contractualisation dans le cadre de la politique générale de l'institut, sur le suivi des unités en restructuration, sur les interclassements pour les promotions CR1, DR1 et DRCE, tout cela en lien avec les sections du comité national. Le rôle de cette nouvelle structure sera aussi d'être le relais entre les chercheurs personnels de la recherche, les sections du comité national et le conseil scientifique de l'établissement.

En votant pour les candidat.e.s présenté.e.s par le SNCS-FSU et le SNESUP-FSU, vous avez l'occasion de rappeler collectivement avec force

- ✓ que l'avenir de la recherche publique de notre pays passe, par l'augmentation des moyens budgétaires, par le recrutement, en nombre conséquent, de jeunes chercheurs, ingénieurs, techniciens et administratifs pour les années à venir, par l'indépendance de cette activité
- ✓ que tout pilotage et restructurations autoritaires, notamment par le biais des contrats d'objectifs, doivent être combattus.
- ✓ que le pluralisme des écoles et la liberté de recherche doivent être respectés,
- ✓ que les disciplines reconnues mais ainsi que les thématiques émergentes doivent être soutenues,
- ✓ que les avis des sections du comité national doivent être respectés.

En votant pour les candidat.e.s présenté.e.s par le SNCS-FSU et le SNESUP-FSU, vous aurez des élu.e.s qui

- ✓ agiront pour la transparence des débats, le développement des recherches dans tous les domaines, dans les unités propres et en partenariat avec les Universités et les autres établissements de recherche publics;
- ✓ œuvreront pour la mise en place d'un schéma stratégique définissant la politique scientifique de l'institut qui associe l'ensemble de la communauté scientifique et s'appuie sur les rapports de conjoncture et de prospective des sections du comité national.
- ✓ s'opposeront à toutes les tentatives de " désassociation " arbitraires ou autoritaires,
- ✓ dénonceront les pratiques mandarinales et défendront les métiers de la recherche (chercheurs, enseignants-chercheurs, ITA et BIATOSS),

En votant pour les candidat.e.s présenté.e.s par le SNCS-FSU et le SNESUP-FSU, vous avez l'assurance d'être rapidement informé sur la teneur des débats et d'avoir, dans le cadre de comités de liaison d'institut, des élu.e.s qui, collectivement, débattront avec les communautés scientifiques qu'ils.elles représentent.

Vu, les candidats